



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.3/WP.3/2002/9
4 janvier 2002

FRANÇAIS
Original: RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par voies navigables

Groupe de travail de l'unification des prescriptions
techniques et de sécurité en navigation intérieure
(Vingt-troisième session, 19-21 mars 2002,
point 4 de l'ordre du jour)

**HARMONISATION DES PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES ANCRES
DESTINÉES AUX BATEAUX DE NAVIGATION INTÉRIEURE**

Transmis par les Gouvernements de la Fédération de Russie
et de l'Ukraine

Note: À sa vingt et unième session, le Groupe de travail a pris connaissance des remarques de la délégation ukrainienne et du Président du Groupe de travail concernant le concept de prescriptions relatives aux ancres de bateaux autres que les automoteurs destinés au transport de marchandises (TRANS/SC.3/WP.3/2001/10 et Add.1) et a proposé aux gouvernements et aux commissions fluviales de lui indiquer si, à leur avis, ces documents pourraient servir de base pour poursuivre les travaux entrepris sur cette question. Le secrétariat présente ci-après les réponses obtenues des gouvernements de la Fédération de Russie et de l'Ukraine.

**CONCEPT GÉNÉRAL DE PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX ANCRES
DES TYPES DE BATEAUX SUIVANTS: BATEAUX À PASSAGERS,
POUSSEURS, AUTOMOTEURS-POUSSEURS, BARGES POUSSÉES**

FÉDÉRATION DE RUSSIE

1. Le projet de document de la CEE-ONU présenté par le Président du Groupe de travail (TRANS/SC.3/WP.3/2001/10/Add.1), reflétant le concept général de prescriptions relatives aux ancres de divers types de bateaux, peut servir de base à l'examen ultérieur de la question. Les experts de la Fédération de Russie posent cependant le principe que la formule (1) pour les bateaux à passagers, mentionnée dans le document TRANS/SC.3/WP.3/2001/10/Add.1, doit s'écrire sans parenthèses; la prise en compte des parenthèses donne des valeurs trop exagérées, et totalement irréalistes. Les tableaux 1 à 4 ci-après présentent les résultats des calculs effectués conformément aux formules présentées par le Président (en ne tenant pas compte des parenthèses dans la formule (1) pour les bateaux à passagers) et les comparent avec les ancres des bateaux de la Fédération de Russie.

2. Il est proposé d'entreprendre à la vingt-troisième session du Groupe de travail un examen article par article du document présenté par le Président.

UKRAINE

3. Ayant examiné les considérations présentées dans le document TRANS/SC.3/WP.3/2001/10 et Add.1 concernant le concept de prescriptions concernant les ancres de bateaux autres que les automoteurs destinés au transport de marchandises, nous estimons possible d'utiliser ces documents comme base pour poursuivre l'examen de la question dans ce sens.

Tableau 1. Bateaux à passagers

Nom (type de bateau)	Tirant d'eau	Dimensions			Hauteur moyenne des superstructures au-dessus de la flottaison	Nombre, type et poids (calculés conformément aux prescriptions nationales)		Longueur de la chaîne des ancrs d'avant/de poupe	Région principale (zone) d'exploitation du bateau	C ₁ **	Masse totale calculée des ancrs d'avant
		D (t)	L (m)	B (m)		d*	H (m)				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Dmitry Fourmanov	3 850	129	16	2,85	13,8	2 x 1 575 à pouvoir de tenue renforcé	1 x 855 à pouvoir de tenue renforcé	175 et 150/125	Zone de navigation 1 (bassin «M»)	65	3 660
Oktyabrskaya Revolyoustiya	1 390	90,2	13,5	1,66	11	2 x 1 000, Hall	1 x 500, Hall	125 et 100/75	Zone de navigation 2 (bassin «O»)	65	1 590
Moskovitch	35,0	24,3	3,96	0,68	5,2	2 x 35 à pouvoir de tenue renforcé	--	60, ligne en acier	Zone de navigation 3 (bassin «P»)	35	116

* L: longueur, B: bau, D: tirant d'eau des bateaux.

** Le coefficient empirique C₁ est le même pour les bateaux automoteurs destinés au transport de marchandises, mais en fonction non de la capacité mais du déplacement total et compte tenu des dimensions du bateau.

Tableau 2. Pousseurs

Nom (type de bateau)	Puissance du moteur	Capacité de charge nominale maximum du convoi poussé	Nombre, type et poids des ancrs de poupe calculés conformément aux prescriptions nationales	Longueur de la chaîne des ancrs de poupe	Région principale (zone) d'exploitation	C ₂	Masse totale nominale des ancrs de poupe
	P(kW)	CC(t)	M _s (kg)	L (m)			M ₂ (kg)
1	2	3	4	5	6	7	8
Arkous	810	5 000	2 x 675, Hall	200, ligne en acier	Zone de navigation 2 (bassin «O»)	20	1 227
OT	1 765	15 000	2 x 1 250, Hall	125	Zone de navigation 2 (bassin «O»)	30	2 340
BTM	220	1 000	1 x 125 à pouvoir de tenue renforcé	120, ligne en acier	Zone de navigation 3 (bassin «P»)	30	237

Tableau 3. Barges poussées

Nom (type de bateau)	Dimensions			Capacité de charge	Nombre, type et poids des ancrs d'avant, calculés conformément aux prescriptions nationales*	Longueur de la chaîne des ancrs d'avant	Région principale (zone) d'exploitation	C ₂	Masse totale nominale des ancrs d'avant**
	L (m)	B (m)	d (m)						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1 681	85,7	16,5	2,55	2 x 2 500	2 x 1 000, Hall	150 et 150	Zone de navigation 1 (bassin «M»)	30	1 740
81 300	113	16,5	3,48	2 x 5 000	2 x 1 250, Hall	100 et 100	Zone de navigation 2 (bassin «O»)	30	2 210
P165	91,0	15,5	2,6	2 x 2 000	2 x 800, Hall	102 et 77	Zone de navigation 3 (bassin «P»)	25	1 450

* Les ancrs des barges de tête et des barges du milieu sont les mêmes, compte tenu des possibilités de remplacement réciproque.

** Le calcul est effectué comme pour les barges poussées de tête conformément aux paragraphes 9 et 13 du document TRANS/SC.3/WP.3/2001/10/Add.1.

Tableau 4. Automoteurs-pousseurs

Nom (type de bateau)	Puissance du moteur	Capacité de charge nominale maximum du convoi poussé	Nombre, type et poids des ancrs calculés conformément aux prescriptions nationales		Longueur de la chaîne des ancrs d'avant/de poupe x ancrs	Région principale (zone) d'exploitation	C ₃	Masse totale nominale des ancrs d'étrave
			M _s (kg)	M _s (kg)				
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Olenek	2 x 331	2 000	1 x 1 500 et 1 x 1 250, Hall	1 x 1 000, Hall	175 et 175/75	Zone de navigation 1 (bassin «M»)	90	2 685
Voljsky	2 x 880	11 400	2 x 1 750, Hall	2 x 1 250, Hall	155 et 155/75	Zone de navigation 2 (bassin «O»)	105	6 050
Melkosidyachtchy	166,5	300	1 x 150 avec pouvoir de tenue renforcé	1 x 100 avec pouvoir de tenue renforcé	75/75, ligne en acier	Zone de navigation 3 (bassin «P»)	65	320
